

## Inscription

Les activités sont accessibles aux conditions suivantes :

- Adhésion au 17b ou auprès d'une MJC/Centre d'Animation de Caen.
- Souscription à jour de l'activité choisie.

Les inscriptions se font uniquement auprès du secrétariat du 17b.

Les intervenant.es ne prennent ni inscription, ni règlement.



## Règlement

Possibilité de régler en plusieurs fois sans frais.

### Découverte d'une activité /Pass'Découverte

Le Pass'Découverte vous permet de tester toutes les activités du 17b autant de fois que vous le souhaitez du 4 au 22 septembre. La seule condition est qu'il reste des places : les personnes ayant pris leur place pour l'année sont prioritaires.

A l'issue de cette période, si vous choisissez une activité du 17b, le coût du Pass'Découverte (20€) sera déduit de cette dernière.

ateliers

hebdo,

les conditions

générales

22-23

### Effectifs des ateliers

Le fonctionnement de chaque atelier est basé sur 30 séances par saison avec un effectif minimum et maximum. En cas d'effectif inférieur au minimum, plusieurs options seront envisagées par le 17b, soit :

- annulation de l'activité,
- maintien de l'activité avec ajustement du tarif,
- solution alternative.

Le 17b se réserve le droit de modifier ou supprimer des ateliers jusqu'au 30 novembre.

### Remboursement ou avoir

- Remboursement ou avoir possible au prorata, en cas d'abandon de l'activité ou au delà de 5 absences consécutives sur un même créneau sur présentation d'un justificatif (certificat médical, déménagement dans une autre région)
- Les demandes d'avoir ou remboursement ne sont plus prises en compte après le mois qui suit la fin de la saison
- L'avoir n'est valable que dans la limite de la saison suivante

### Assurance & Responsabilité

- Nous conseillons à chaque participant.e de souscrire à une assurance complémentaire pour la pratique des activités physiques. Le 17b est assuré auprès de la MAIF.
- La prise en charge des enfants par l'association n'est effective qu'à l'intérieur des locaux du 17b et lorsque l'enfant est confié à l'intervenant.e.
- Le 17b décline toute responsabilité pour tout incident ou accident survenant sur le trajet domicile / 17b / domicile.
- Les responsables des enfants s'engagent à vérifier que l'activité est bien assurée avant de déposer les enfants.
- Si votre enfant est autorisé à rentrer seul, une autorisation écrite de votre part doit être remise au secrétariat.
- En cas de vol, le 17b n'est pas responsable des effets personnels des participant.es. Aucune indemnité ne pourra être réclamée.
- Si votre enfant est inscrit au centre de loisirs pendant son activité, nous faisons le transfert.

### Assemblée Générale et vie associative

Parce que participer à nos activités c'est aussi adhérer à notre association, vous êtes invité.e à participer à nos différents temps d'échanges et de partages, notamment lors de notre Assemblée Générale qui se déroule entre avril et juin chaque année.